Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_114-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

MOBILITES

DCC26-114

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA DESSERTE DE VITRE COMMUNAUTE PAR LE SERVICE DE TRANSPORT DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE (POUR LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE VISSEICHE) – 2026 - 2028

Monsieur Jonathan HOUILLOT, Vice-président en charge de l'Aménagement, de l'Habitat et de la Mobilité, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE : RAPPEL DU DISPOSITIF MOBILIFEES ET DE LA DESSERTE DE VISSEICHE

Par délibération du 10 décembre **2024** (DCC24-107), le Conseil communautaire a approuvé le **Plan de Mobilité Simplifié (PMS) 2024-2033** de Roche aux Fées Communauté.
Celui-ci prévoit la mise en place d'un **réseau de transport collectif régulier sur le territoire**, afin de renforcer le maillage des transports en commun (dans une logique de connexion avec la ligne ferroviaire Rennes- Chateaubriant , mais également d'accès aux services et équipements présents sur les trois centralités du territoire).

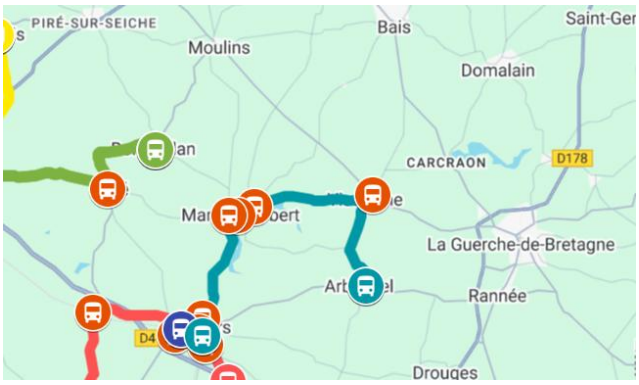
Par délibération du même jour (DCC 24-108), le Conseil communautaire a également choisi de **confier la mise en œuvre de ce service** à un **prestataire** sous la forme d'un **marché public**.

Le prestataire (en l'occurrence **RGO Mobilités**) a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2025. Il propose dans son offre une **ligne qui dessert Arbrissel, Marcillé-Robert et Retiers**. Le tracé proposé **passe par la commune de Visseiche.** Or cette commune est en dehors du ressort territorial de Roche aux Fées Communauté.

2. UNE DESSERTE A POURSUIVRE POUR DEUX ANNEES SUPPLEMENTAIRES

Mis en place **à titre expérimental** il y a un an, **l'arrêt Mobilifées à Visseiche** ainsi que la connexion avec Vitré Communauté ont permis de répondre aux besoins de mobilité des habitants et de favoriser les déplacements entre les deux territoires.

La création et le maintien de cet arrêt sur la commune de Visseiche sont possibles sans détour spécifique, sous réserve de l'accord de Vitré Communauté pour cet arrêt situé sur son territoire, ainsi que de la Région, compétente en matière de transport interurbain.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_114-DE

Vitré Communauté a lors de l'élaboration du **PMS** manifesté l'intérêt d'identifier des **connexions possibles entre les deux territoires** étant donné que les habitants effectuent des trajets transverses (trajets domicile travail mais aussi autres trajets).

Cette ligne permet aussi aux habitants d'Arbrissel de bénéficier d'une connexion vers la ligne Breizh Go n°3 entre La Guerche de Bretagne et Rennes.

Au regard du **bilan positif** de cette première année de fonctionnement, il est proposé de poursuivre sa mise en œuvre pour une nouvelle période de **2 ans**.

3. LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE ET VITRE COMMUNAUTE

Roche aux Fées Communauté exerce les compétences d'**autorité organisatrice de la mobilité** sur son ressort territorial.

La desserte de Visseiche se situant en dehors de ce ressort territorial, sa poursuite nécessite l'accord et la coordination :

- De **Vitré Communauté**, sur le territoire de laquelle est situé l'arrêt ;
- de la **Région Bretagne**, compétente en matière de mobilité à l'échelle régionale et notamment pour les services de transport interurbain.

Il est ainsi proposé de **renouveler la convention partenariale** entre Roche aux Fées Communauté, Vitré Communauté et la Région Bretagne.

La convention, annexée à cette délibération, précise les modalités de desserte de Visseiche et est conclue pour une durée de **2 ans.**

Ceci étant exposé,

Vu le Code des transports, notamment les articles L1231-1 et suivants,

Il vous est proposé :

- ***D'approuver le maintien de la desserte de la commune de Visseiche dans le cadre du service de lignes régulières Mobilifées, pour une durée de 2 ans ;***
- ***D'approuver le renouvellement de la convention partenariale entre Roche aux Fées Communauté, Vitré Communauté et la Région Bretagne, ci-annexée, pour cette même durée ;***
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention ainsi que tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_114-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via [illegible] septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance